



Document de position commune



Initiative régionale pour combattre les pires formes de travail des enfants dans les plantations de cacao en Afrique de l'Ouest

Juin 2009



Coordonnée par le Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE
Financée par le Ministère des Affaires étrangères et de la coopération au développement de Belgique



Une initiative conjointe de :

 <p>Association des secteurs du chocolat, des biscuits et de la confiserie de l'Union européenne (CAOBISCO)</p>	 <p>Agence de coopération technique allemande (GTZ, <i>Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit</i>)</p>
 <p>Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAS)</p>	 <p>European Cocoa Association</p>
 <p>Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique de l'Ouest)</p>	 <p>Ministère des Affaires étrangères et de la coopération au développement de Belgique</p>
 <p>International Cocoa Initiative (ICI)</p>	 <p>Organisation Internationale du Travail (OIT), bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest</p>
 <p>Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest / OCDE</p>	 <p>Comité permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS)</p>
 <p>Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF)</p>	 <p>Agence des États-Unis pour le développement international (USAID)</p>
 <p>Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (WAEMU)</p>	 <p>Fondation mondiale du cacao (WCF)</p>

Coordonnée par le Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE

Origine

Le Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE¹ coordonne une initiative régionale pour lutter contre les pires formes de travail des enfants dans les exploitations de cacao d'Afrique de l'Ouest. Cette initiative, impulsée par le gouvernement belge, est lancée en 2008 dans le cadre du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO).

Le problème du travail des enfants dans les plantations de cacao ouest-africaines a fait l'objet d'une très forte mobilisation ces dix dernières années, tant sur le plan international que local en Afrique de l'Ouest. La myriade de programmes et d'initiatives mise en œuvre a produit des résultats notables, notamment grâce à une forte implication de la part des gouvernements de Côte d'Ivoire et du Ghana. Cette initiative vise à consolider ces expériences et bonnes pratiques existantes et à promouvoir une approche régionale sur la question du travail des enfants.

Une *Task Force* a été constituée pour mener cette initiative, qui réunit les parties prenantes directement impliquées dans les programmes et les activités de lutte contre les pires formes de travail des enfants en Afrique de l'Ouest. Ses membres se sont accordés sur des efforts coordonnés pour lancer et mettre en œuvre cette initiative régionale.

Ce Document de position commune présente la vision commune des membres du Groupe de travail.

Définitions courantes

► *Définition du travail des enfants*

Les définitions internationales du travail des enfants font l'objet d'un large consensus de la part des États, mais leur application pratique n'en pose pas moins un certain nombre de défis. Les niveaux de développement, les contextes socio-culturels et les législations nationales, pour ne citer que ces facteurs, sont trop hétérogènes pour qu'on ne retienne qu'une seule interprétation. Les Conventions 138 et 182 de l'OIT proposent cependant des définitions internationalement acceptées du travail des enfants et formulent une désignation des pires formes du travail des enfants. Ces conventions conservent assez de flexibilité pour permettre aux gouvernements de les adapter aux contextes socio-culturels et économiques. Plus généralement, l'OIT désigne le travail des enfants comme une tâche qui les prive de leur enfance, réduit leur potentiel et atteint leur dignité, en plus d'être néfaste à leur développement physique et mental.

Il importe toutefois de noter que tous les travaux effectués par des enfants ne sont pas systématiquement considérés comme du travail des enfants. Certains d'entre eux, le plus souvent sous forme de tâches ponctuelles, n'interfèrent pas avec leur scolarité et sont naturellement liés au développement d'un enfant qui grandit dans une communauté agricole.

► *Un phénomène universel*

L'histoire montre que dans toutes les régions du monde, le travail des enfants a accompagné régulièrement les phases de développement économique. C'est vers la fin du XIX^e siècle que les premiers mouvements sociaux se sont développés en Europe et en Amérique du Nord pour combattre l'exploitation des enfants. La conscience internationale émergente, liée aux conditions de travail, a conduit à la création de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), en 1919, dans le but de protéger les travailleurs contre l'exploitation et, en particulier, celle « des enfants, des jeunes et des femmes ». Si des groupes embryonnaires de la société civile étaient déjà actifs, ce n'est véritablement qu'après la Seconde guerre mondiale que des acteurs internationaux clés de la protection de l'enfance ont émergé, comme les agences spécialisées des Nations unies telles que l'UNICEF et l'UNESCO, des ONG et d'autres initiatives privées et publiques. Depuis lors, bien des agences internationales et bilatérales de donateurs se sont trouvées étroitement impliquées dans cette lutte.

L'OIT chiffre à 191 millions le nombre d'enfants travailleurs âgés de 4 à 15 ans en 2004, dont 50 millions (25 % du total) en Afrique subsaharienne². Bien qu'un déclin s'observe au cours des dernières années, 74 millions de ces enfants restent impliqués dans des activités dangereuses. L'OIT estime en outre que la grande majorité des enfants (69 %) travaille dans l'agriculture.

► *Afrique de l'Ouest, cacao et travail des enfants*

La population de l'Afrique de l'Ouest est toujours à majorité rurale alors que l'agriculture représente 25 % du PIB régional³. Près de 60 % des emplois sont liés à l'agriculture. L'Afrique de l'Ouest est aussi l'une des dernières régions du monde encore sujette à une transition démographique. Ce phénomène explique notamment que sur une population totale de 320 millions de personnes, 44 % ont moins de 15 ans.

L'Afrique de l'Ouest représente plus de 70 % de la production mondiale de cacao (38 % pour la Côte d'Ivoire, 21 % pour le Ghana, 5 % pour le Cameroun et 5 % pour le Nigeria). La Côte d'Ivoire et le Ghana sont les deux plus grands producteurs mondiaux et cumulent 80 % de la production totale de l'Afrique de l'Ouest. On produit aussi du cacao au Togo, au Sierra Leone et au Liberia, mais en quantité moindre. Le cacao est la principale exportation agricole de la région et représente près de la moitié des recettes totales (46 %, avec 4 milliards de dollars américains en 2006). 90 % du cacao ouest-africain est produit par de petites exploitations familiales de 5 hectares en moyenne et on estime à 7,5 millions le nombre de personnes impliquées dans le secteur. Aujourd'hui, les bassins de production principaux sont situés entre le Ghana et la Côte d'Ivoire ou le Cameroun et le Nigeria, à cheval sur les frontières nationales.

L'exploitation du cacao requiert une main-d'œuvre importante et les producteurs sont soumis à de fortes pressions de réduction des coûts. Le travail est le seul coût que peuvent contrôler les producteurs. Lors des pics de production, tous les membres de la famille sont impliqués, y compris les enfants. Ces derniers travaillent souvent dans les exploitations de leurs parents ou de leur famille, de manière régulière, ce qui ne peut pas en soi être considéré comme relevant du travail des enfants, à moins que les tâches ne soient dangereuses ou n'empêchent leur scolarisation.

Dans certaines zones, il est aussi courant que des enfants travaillent comme ouvriers salariés intérimaires dans les plantations de cacao⁴. De récentes études au Ghana et en Côte d'Ivoire ont fait apparaître que sur la totalité des enfants qui vivaient dans des exploitations de cacao, près de la moitié ont été embauchés au moins une fois pour un travail dangereux⁵ (porter des charges lourdes, pulvériser des engrais et des pesticides ou couper des arbres). En outre, certains de ces enfants ont été victimes de trafic en provenance d'autres régions du pays ou de pays voisins. Cette pratique est reconnue comme criminelle par les conventions internationales.

Le problème du travail des enfants en Afrique de l'Ouest est complexe. C'est un phénomène répandu, qui doit s'interpréter dans le cadre du contexte général du développement économique, de la pauvreté et de la démographie. Les analyses et programmes mis en œuvre dans le secteur du cacao confirment que le travail des enfants n'est pas un problème sectoriel. Les enfants sont exploités dans de nombreuses activités agricoles (ananas, banane et coton, pêche) ainsi que dans l'industrie et les services. Les contextes socio-économiques qui favorisent l'emploi et l'exploitation des enfants sont très similaires dans les différents secteurs. Ils sont liés tout à la fois à la pauvreté et au manque de revenus lucratifs, aux faibles perspectives d'avenir pour la jeunesse, aux dynamiques communautaires et aux traditions, aux systèmes juridiques et aux échecs des systèmes éducatifs ou à des aspects purement économiques.

Frayer la voie : le secteur du cacao comme pilote dans la lutte contre les pires formes du travail des enfants

Les programmes et les initiatives qui visent à lutter contre les pires formes de travail des enfants dans les plantations de cacao ouest-africaines ont enregistré de réels progrès ces dernières années, même si dans un secteur qui concerne près de 5 millions de petits exploitants, il reste beaucoup à faire. Les progrès réalisés et les succès obtenus s'expliquent par la volonté des gouvernements hôtes d'éradiquer les pratiques abusives et dangereuses, par l'implication de la société civile et des ONGs dans les programmes de terrain et par la forte mobilisation des partenaires internationaux publics et privés. Les succès et les expériences des programmes dans le secteur du cacao mettent en lumière trois aspects clés :

- ▶ Les programmes les plus efficaces sur le terrain sont conçus en collaboration avec les partenaires et les parties prenantes/acteurs locaux, dont des enfants. Ils s'articulent par une approche communauté dans son entier (community wide approach) intégrant divers aspects comme : le renforcement de la prise de conscience (awareness rising), l'amélioration des revenus (revenue generation), et en se préoccupant à la fois des changements en termes de comportement et du développement de l'infrastructure sociale nécessaire, notamment en matière de santé et d'éducation ;
- ▶ par une accélération dans la ratification et la formulation des lois internationales et nationales protégeant les droits des enfants, avec l'émergence d'une mobilisation internationale autour du problème du travail des enfants dans les plantations de cacao d'Afrique de l'Ouest⁶;
- ▶ par le renforcement des capacités des organisations locales et nationales à collaborer avec des initiatives de promotion et amélioration des législations.

L'expérience du secteur du cacao révèle que les approches cohérentes pour la lutte contre les pires formes de travail des enfants ne peuvent se restreindre à un seul secteur. L'attention doit se porter sur l'économie et les programmes destinés à l'ensemble de la communauté, en intégrant les caractéristiques régionales et notamment les pratiques transfrontalières telles que le trafic d'enfants. Les résultats déjà obtenus et la conscience maintenant accrue du problème que représente le travail des enfants dans l'industrie du cacao offrent une base idéale et une dynamique favorable pour promouvoir de vastes initiatives sur le travail des enfants au niveau régional ouest-africain.

Position commune

► *Nécessité d'une approche régionale complémentaire*

Les partenaires de cette initiative soulignent l'importance d'une approche régionale en complément des efforts entrepris au niveau national. Le travail des enfants en Afrique de l'Ouest est un problème régional, qui nécessite de développer des réponses régionales. Les principales parties prenantes s'accordent autour de l'idée que dans tous les pays, les initiatives régionales permettent d'accélérer les progrès au niveau sectoriel et national. La région peut tirer des enseignements des pays qui ont le plus progressé et le mieux renforcé l'efficacité des remèdes proposés. L'implication coordonnée de toutes les parties prenantes (gouvernements, organismes économiques régionaux, ONGs, entreprises, partenaires internationaux, etc.) dans le soutien à la recherche, aux politiques et aux programmes et à leur financement est indispensable au processus.

Les institutions régionales, dont la CEDEAO (et la CEEAC⁷), l'UEMOA et le CILSS, ont un rôle clé à jouer pour le développement, la promotion et la mise en oeuvre d'initiatives qui traitent en particulier des dimensions régionales de la lutte contre les pires formes de travail des enfants et le trafic d'enfants.

Une initiative conjointe au niveau régional encouragera immédiatement la coordination et la collaboration des principaux acteurs impliqués, en promouvant un échange d'expériences. Elle favorisera par ailleurs une meilleure intégration des dimensions régionales et transfrontalières existantes pour la conception et la mise en oeuvre des programmes. Le point de départ pour cette approche peut être d'établir un cadre régional de référence pour les activités dangereuses en matière de travail des enfants. Ce cadre traiterait du problème de la certification du cacao⁸ au niveau régional, du développement des capacités de suivi et d'évaluation des programmes et d'une meilleure coordination régionale des programmes de lutte contre le trafic d'enfants.

► *Nécessité d'un leadership institutionnel régional*

Le leadership institutionnel est essentiel pour coordonner et mener efficacement des initiatives au niveau régional. En juillet 2006, la CEDEAO et la CEEAC ont signé un « Accord multilatéral de coopération régionale de lutte contre la traite des personnes en particulier des femmes et des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre »⁹. Elles ont aussi récemment adopté un Plan d'action à Accra, qui offre une base politique idéale pour une action régionale.

Le mandat institutionnel et les objectifs politiques de la CEDEAO établissent un cadre de travail pour les gouvernements nationaux et leurs partenaires de collaboration et de développement conjoint des politiques régionales pour lutter contre les pires formes de travail des enfants et le trafic d'enfants. En outre, le fait que la Communauté compte parmi ses membres des pays qui sont à la fois des zones de provenance et des zones de destination pour le travail des enfants représente un atout important pour une élaboration politique efficace.

L'implication du niveau institutionnel régional constitue donc un élément clé pour réaliser des progrès économiques dans la lutte contre les pires formes de travail des enfants. En particulier, elle doit permettre :

- a) la définition d'un cadre régional commun sur le travail des enfants et une plus grande cohérence avec les législations nationales ;
- b) la préparation et la diffusion d'un guide/manuel pour lutter contre les pires formes de travail des enfants dans le secteur du cacao ;
- c) une implication coordonnée de toutes les parties prenantes (gouvernements, organismes économiques régionaux, entreprises, etc.) pour soutenir le développement de la recherche, des politiques et des programmes ainsi que pour financer les efforts de mise en œuvre de solutions.

► *Engagement pour l'intensification et le soutien des efforts de mise en œuvre de solutions*

La lutte contre le travail des enfants dont l'objectif en est à terme l'éradication est un processus continu qui requiert de constants efforts pour améliorer et poursuivre les progrès déjà réalisés. Il est cependant nécessaire de se concentrer maintenant sur le renforcement des activités de mise en œuvre de solutions, ainsi que sur l'analyse et l'évaluation régulières. Ce sont les actions élaborées pour répondre aux problèmes et fournir un soutien direct aux communautés qui auront le plus fort impact sur le terrain en termes d'amélioration du niveau de vie et de lutte contre les pires formes de travail des enfants. Il faut des actions régulières et coordonnées pour accroître le financement des efforts existants ou futurs de mise en œuvre de solutions.

► *Coordination et intégration*

Les efforts coordonnés peuvent être encouragés en développant et soutenant un cadre holistique commun en matière d'intervention, qui tire parti des meilleures pratiques émergentes et du leadership national. Pour réussir, il est vital que le travail se fasse en partenariat, selon une approche intégratrice qui implique les organisations pour l'enfance et la jeunesse ainsi que d'autres organismes de la société civile des pays producteurs de cacao et d'autres pays non producteurs. La promotion de la coordination des interventions à tous les niveaux (local, national, régional et international) doit contribuer à mieux cibler les activités et à renforcer leur efficacité.

-
- ¹ Le CSAO est un *Club* de plusieurs pays membres de l'OCDE actifs en Afrique de l'Ouest. Il opère en étroite collaboration avec les organisations régionales, les gouvernements, les décideurs et la société civile d'Afrique de l'Ouest.
- ² 64 % des enfants qui travaillent (122 millions) se trouvent dans la région de l'Asie et du Pacifique.
- ³ Cette part est sensiblement plus importante dans les pays ouest-africains non exportateurs de pétrole.
- ⁴ GAWU (*General Agricultural Workers' Union*, Ghana), 2006.
- ⁵ Une étude de 2002 estimait à 284 000 le nombre d'enfants travaillant dans des conditions dangereuses dans les plantations de cacao ouest-africaines, dont 110 000 en Côte d'Ivoire.
- ⁶ La mobilisation internationale s'est accélérée en 2001 avec le « Protocole Harkin-Engel » établissant un cadre de travail pour l'industrie du cacao afin d'éradiquer les pires formes de travail des enfants et l'esclavage dans la culture et le traitement des fèves de cacao ou de leurs produits dérivés. Ce fut le point de départ du processus de certification et de diverses initiatives visant à lutter contre les pires formes de travail des enfants dans les plantations ouest-africaines de cacao.
- ⁷ Communauté économique des États de l'Afrique centrale.
- ⁸ Le terme de certification fait référence à un processus continu d'évaluation des conditions de travail dans le secteur du cacao en Afrique de l'Ouest, réalisé pays par pays. Il est à distinguer de la certification des produits.
- ⁹ Disponible à l'adresse : www.ceeac-eccas.org/img/pdf/Multilateral_Agreement_Trafficking-1184251953.doc

Références :

- ▶ **Étude documentaire** : « Travail des enfants dans les plantations ouest-africaines de cacao », CSAO/OCDE, février 2009
- ▶ **Conclusions de l'étude documentaire**, CSAO/OCDE, février 2009
- ▶ **Compte rendu de la première rencontre du Groupe de travail, 9 février 2009** :
« Initiative régionale pour combattre les pires formes de travail des enfants dans les plantations ouest-africaines de cacao », mars 2009

Pour plus d'information, contactez : philipp.heinrigs@oecd.org

www.oecd.org/csao/cacao

Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE

Adresse courrier : 2 rue André Pascal, 75775 Paris Cedex 16 - France
Bureau : Le Seine Saint-Germain, 12 bd des Iles, bâtiment B, 92130 Issy-les-Moulineaux
Tél : +33 (0)1 45 24 89 85 – Fax : +33 (0)1 45 24 90 31
E-mail : philipp.heinrigs@oecd.org / www.westafricaclub.org